

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2022-213

Direction de la Citoyenneté

Concession n° : 13126**Situation :** Cimetière BILLY**Division :** 5 / Carré : E / Allée : 5 - Empl : 12

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,**VU** la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,**VU** la demande présentée par Madame GRANGE Isabelle domiciliée 208 bis du Faubourg Saint Denis 75010 Paris10e Arrondissement mandataire de Madame GAULT Antoinette née BELLIER domiciliée, 6 impasse Tillot - 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 5186 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 30 ans.**DÉCIDE****ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 19 février 2018 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **18 février 2048** pour une durée de trente ans.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/111 du 04 août 2022.**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 12 DEC. 2022

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
028-240137420013 DEC2022-213-A
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de publication : 15/12/2022

Monsieur le Sous-préfet de Dreux le